

**Adoption de la Décision Budgétaire
Modificative n° 3 de fin d'exercice.**

Conseil d'administration du 15 décembre 2014

Délibération 2014/12/CA-141

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

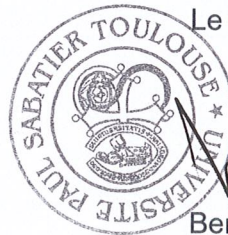
Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 28 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent la Décision Budgétaire Modificative de fin d'exercice suivante :

- | | |
|--|---------------|
| - Prélèvement sur fonds de roulement | 1 419 924 € |
| - DBM de rattachement négatif
(Ajustement des réserves de crédits du budget initial N1_UPS) | - 6 000 000 € |

Toulouse, le 15 décembre 2014

Le Président



Bertrand MONTHUBERT

Nombre de membres : 30
Nombre de membres présents ou représentés : 30

Nombre de voix favorables : 28
Nombre de voix défavorables : 2
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0